



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### télévision

Question écrite n° 67269

#### Texte de la question

M. Germinal Peiro souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés de financement que rencontrent les télévisions locales. Il existe en France un formidable réseau de petites stations qui fonctionnent bien souvent grâce au soutien financier des collectivités. Si ces subsides extrêmement réglementés sont nécessaires, ils n'en demeurent pas moins insuffisants pour assurer le développement ou simplement la survie de ces indispensables outils de proximité que sont devenues les télévisions locales. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre, notamment en matière publicitaire, afin de permettre aux télévisions locales d'augmenter le volume de leurs recettes.

#### Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication a déjà eu l'occasion à maintes reprises de manifester son attachement au développement des chaînes locales, qu'elles soient associatives, privées ou initiées par une collectivité locale. En effet, les Français sont de plus en plus friands d'informations de proximité et souhaitent le développement de télévisions qui parlent de leur réalité quotidienne. Ces chaînes sont susceptibles d'apporter un surcroît de pluralisme et de diversité au paysage audiovisuel, d'autant que le lancement de la télévision numérique de terre permettra de multiplier techniquement l'offre de télévisions locales. Mais pour que les chaînes de proximité puissent remplir concrètement dans notre pays le rôle social, économique et citoyen réclamé par les concitoyens, il est indispensable que soient réunies les conditions économiques et réglementaires leur permettant de se développer harmonieusement. De nombreux acteurs s'accordent à penser que les télévisions associatives, qui disposent en général de très faibles ressources, ne pourront se développer et se multiplier sans la mise en place d'un mécanisme de soutien financier, dont les contours restent à définir. En ce qui concerne la question des secteurs interdits à la publicité télévisée, beaucoup y voient un des obstacles au développement des télévisions locales privées. Cependant, l'évolution de la réglementation en la matière ne saurait être que progressive et ciblée, afin de ne pas remettre en cause les équilibres établis, d'autant que la conjoncture publicitaire actuelle ne se prête guère à des bouleversements en la matière. La ministre de la culture et de la communication confirme à l'honorable parlementaire que le rapport sur les possibilités de développement de télévisions citoyennes de proximité, que le Gouvernement s'est engagé à déposer devant le Parlement conformément aux dispositions de l'article 59 de la loi du 1er août 2000, est aujourd'hui en cours de finalisation et sera remis prochainement. Ce rapport examinera les différentes solutions pour assurer la pérennité des diverses formes de télévisions de proximité et proposera des pistes spécifiques de financement pour les chaînes associatives. La ministre souhaite qu'il constitue le socle d'un débat de fond et que des réformes concrètes puissent intervenir dans un délai rapide.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Germinal Peiro](#)

**Circonscription :** Dordogne (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67269

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 octobre 2001, page 5862

**Réponse publiée le :** 11 février 2002, page 706